D. C'est là, à mon sens, un point important. — R. Nous vendrons peut-être dans la localité en cause certaines machines-outils requises par d'autres industriels.

M. McDonald:

D. Avant de vous confier une telle usine, est-ce que le ministère des Munitions et approvisionnements ne vous dirait pas ce qu'il en pense après en avoir fait l'examen? — R. Pas nécessairement.

M. DEROCHE: Si.

M. McDonald: Il le ferait, s'il s'agissait d'une usine solidement établie.

M. Derroche: L'usine devrait être déclarée matériel de surplus par le ministère à qui elle appartenait, en l'occurrence le ministère des Munitions et approvisionnements.

Le Témoin: Sans examen de la part du ministère des Munitions et approvisionnements.

M. Derroche: Il y aurait examen, en ce sens que le ministère déciderait si l'usine tombe dans la catégorie des biens de surplus.

M. Shaw:

- D. Je suis sûr, monsieur Berry, que vous n'enlèveriez pas l'outillage de cette usine au point de la rendre inexploitable. R. Pour répondre à cette question, il me faudrait savoir l'usage auquel l'acheteur éventuel entend affecter l'usine. J'ignore si l'outillage qui s'y trouve lui sera utile ou non. L'outillage d'une usine affectée à la production d'obus ne sera guère utile à l'acheteur qui se propose d'y fabriquer des chaussures.
- D. Naturellement, mais je prends le cas d'une usine dont l'outillage pourrait servir aux fins de l'acheteur. R. Toutes choses égales d'ailleurs, le ministère de la Reconstruction cherche à vendre l'usine à l'acheteur qui pourra s'en servir sans la transformer.
- D. En tant que citoyen d'une province qui n'a pas eu l'avantage de progresser beaucoup dans le domaine industriel, je tiens à ce qu'on ne cède pas aux pressions et qu'on ne permette pas le démontage d'une usine qui pourrait encore servir. R. Dans un cas de ce genre, il serait préférable que la province intéressée s'adressât à nous immédiatement, afin que nous puissions agir en tenant compte de ses demandes.
- D. Feriez-vous savoir quand même aux détenteurs de priorités que l'usine a été déclarée matériel de surplus? R. Oui. Dès qu'une denrée est reconnue de surplus, nous prévenons ceux qui détiennent les droits de priorité voulus.
- D. Vous faites bien de les prévenir. R. La chose est facile dans le cas d'immeubles et de certains biens d'exploitation à l'égard desquels le régime des priorités est d'application pratique. Si les classements prioritaires étaient limités à des denrées bien déterminées, le régime ne présenterait aucune difficulté. Mais il n'est pas possible d'appliquer le régime des priorités dans tous les cas.
- M. le Président: M. Berry me dit qu'il a à présenter un autre mémoire, dont la lecture prendra environ trois quarts d'heure.

Le Témoin: Je ne l'ai pas ici en ce moment.

M. MARQUIS: Il est une heure, monsieur le président.

M. le Président: C'est exact. J'allais justement le dire. Je désire que le mémoire soit consigné au compte rendu. Comme je l'ai déjà fait remarquer, je sais que je m'expose à me faire critiquer si je le tiens pour lu. Allons-nous nous réunir cet après-midi? Votre mémoire est-il prêt, monsieur Berry?

Le Témoin: Je crains qu'il ne soit pas prêt à deux heures.

M. Shaw: Pourquoi ne pas nous réunir demain? Serait-il prêt demain?